

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 4 août 2025, à 18 h 30

1. Première période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

Finances

5. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
6. Surplus accumulé affecté de l'exercice terminé – Réaffectation pour l'année 2025 – Modification de la résolution 25-389 (CP250728, art. 33)

Génie

7. Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux pour les années 2026-2027 (CHI-20262027 – CHAUX-20262027) – Achat regroupé – 2025-117-G-RA – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
8. Services professionnels en ingénierie – Reconstruction des infrastructures souterraines du boulevard Laframboise, des rues Morison et Delorme et des avenues Lamothe, Moreau et Saint-Joseph – 2025-109-G-AOP – Octroi de contrat

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

9. Mise à niveau des deux compresseurs de biogaz ANGI Energy de l'usine d'épuration – CM055017 – Octroi de contrat (CP250728, art. 14)
10. Fonds d'action québécois pour le développement durable – Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore – Volet 2 : Projets visant une meilleure qualité de l'air et/ou un environnement sonore plus favorable – Acquisition et installation d'une couverture pour le bassin tampon – Demande de subvention

Loisirs

11. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale – Entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Demande d'aide financière (CP250728, art. 30)
12. Escapade « Skate game » – Édition 2025 – Fermeture de rue – Abrogation de la résolution 25-357



Ressources humaines

13. Restructuration administrative de la Division gestion documentaire des Services juridiques – Abolition et création de poste (CP250728, art. 20)
14. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d’entente numéro 47 – Création d’un poste d’agent de soutien à la gestion documentaire à la Division gestion documentaire des Services juridiques – Autorisation de signature (CP250728, art. 20)
15. Agent de bureau au Service de l’urbanisme et de l’environnement – Embauche (CP250728, art. 22)
16. Inspecteur municipal à la Division permis et inspection du Service de l’urbanisme et de l’environnement – Embauche (CP250728, art. 25)
17. Conseiller en urbanisme temporaire au Service de l’urbanisme et de l’environnement – Contrat de travail – Autorisation de signature – Modification de la résolution 24-362 (CP250728, art. 21)
18. Technicien de procédés au Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation – Promotion (CP250728, art. 26)
19. Mécanicien – équipe de soir au Service des travaux publics – Embauche (CP250728, art. 23)
20. Chef de section – parcs et horticulture temporaire à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Contrat de travail – Autorisation de signature (CP250728, art. 24)

Travaux publics

21. Développement économique de la Grande Région de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe Technopole) – Addenda numéro 1 à l’Entente relative à la gestion du 1555 Marché public – Autorisation de signature – Modification de la résolution 23-384 (CP250728, art. 19)
22. Réfection de l’avant-champ du terrain de baseball au parc Jean-Claude-Patenaude pour l’installation d’une surface synthétique – 2025-030-TP-AOP – Octroi de contrat
23. Services professionnels en ingénierie pour la réfection des piscines Douville et Notre-Dame – 2025-077-TP-DP – Octroi de contrat
24. Réfection de la toiture du Pavillon Robert-Rousseau – 2025-104-TP-AOP – Octroi de contrat (CP250728, art. 33)
25. Travaux d’aménagement d’une terrasse au 1555 Marché public – 2025-108-TP-AOP – Octroi de contrat
26. Services de transport de neige en vrac – 2023-109-TP-AOP – Autorisation pour la prolongation du contrat – Année optionnelle
27. Services de déneigement pour les stationnements situés au centre-ville et pour le site de l’Exposition – 2023-122-TP-AOP – Autorisation pour la prolongation du contrat – Première année optionnelle



Urbanisme et environnement

28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP250728, art. 6, points 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 11.1 et 12.1)
29. Dérogations mineures – 7135-7145, boulevard Laframboise (lot 2 255 336) – Décision (CP250609, art. 6, point 3.1)
30. Dérogation mineure – 1355, avenue Roland-Salvail (lot 6 516 084) – Décision (CP250609, art. 6, point 3.2)
31. Dérogation mineure – 2775 et 2785-2805, avenue Bourdages Nord (lots 1 969 132 et 1 969 133) – Décision (CP250630, art. 6, point 3.1)
32. Dérogations mineures – 16325-16335, avenue Saint-Michel (lot 1 297 739) – Décision (CP250630, art. 6, point 3.2)
33. Zonage agricole – Lots P-2 038 817 (Rangs 2, 3, 4 et 5) et P-2 038 782 (boulevard Laurier Est) – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP250728, art. 7, point 3.1)
34. Zonage agricole – Lot P-2 255 487 (7700, boulevard Laurier Ouest) – Demande de lotissement et d'alinéation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP250728, art. 7, point 3.2)
35. Zonage agricole – Lot 2 256 729 (8550, rang Saint-André) – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP250728, art. 7, point 3.1)
36. Entretien de cours d'eau – Année 2025-2026 – Demandes à la MRC des Maskoutains (CP250728, art. 10)

Réglementation

37. Projet de règlement numéro 1600-271 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la rue des Cascades, aux avenues Bousquet, de l'Hôtel-Dieu, Laframboise, Saint-Joseph et Saint-Luc, ainsi qu'au terrain de stationnement du Grand-Tronc (CP250630, art. 13, point 8.1, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 et 8.9)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
38. Projet de règlement numéro 350-144 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin :
 - de modifier la définition d'« Abattage d'arbres »;
 - d'ajouter des définitions pour les notions d'« Arbre », d'« Arbre à faible déploiement », d'« Arbre à moyen déploiement », d'« Arbre à grand déploiement », d'« Arbre dépérissant », d'« Arbre multi-troncs », d'« Arbuste », de « Ceinture de sauvegarde », de « DHP (diamètre à hauteur de poitrine) », d'« Élagage », d'« Émondage » et d'« Étêtage (écimage) »;
 - de préciser qu'un certificat d'autorisation de couper des arbres sera requis pour tout élagage ou abattage d'arbres situé à l'intérieur du périmètre urbain ou dans les secteurs identifiés au *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier*, adopté par la MRC des Maskoutains;
 - de prévoir que les travaux de plantation d'arbres ne nécessitent pas, préalablement à leur réalisation, l'obtention d'un permis;



- de définir la durée de validité d'un certificat d'autorisation autorisant la coupe d'arbres;
- de modifier les conditions pour la délivrance d'un certificat d'autorisation de couper des arbres, notamment en exigeant un plan de localisation des bâtiments et des arbres sur le terrain, une expertise professionnelle quant aux raisons justifiant la coupe d'un arbre, un plan de reboisement (le cas échéant) et l'obligation de fournir des photos dans le cadre d'une demande visant l'abattage d'arbre;
- d'abroger l'interdiction de procéder à la plantation de certaines essences d'arbres sur le territoire;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans un parc industriel, dans une zone institutionnelle « P » ou dans un espace vert « R », ainsi que l'obligation de remplacer un arbre devant être abattu pour cause de maladie ou autre dans ces mêmes endroits;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans une portion de terrain ou une aire de stationnement situées face à l'autoroute Jean-Lesage;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre pour les commerces de vente de véhicules automobiles (# 551) et de service de location d'automobiles et/ou de camions (# 6353 et # 6397);
- d'ajouter un nouveau chapitre portant sur la conservation et la protection des arbres, lequel prévoit des dispositions normatives spécifiques aux arbres, ainsi qu'à leur cohabitation avec différents usages;
- de préciser les pénalités applicables à une coupe d'arbres;
- de modifier l'Annexe 1 — Illustrations du *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin d'ajouter une illustration relative à la protection des arbres isolés.

(CP250310, art. 9)

A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du projet de règlement et fixation de la date de l'assemblée publique de consultation

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

39. Projet de règlement numéro 500-11 modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale* en ce qui a trait à la conservation et à la protection des arbres

A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du projet de règlement et fixation de la date de l'assemblée publique de consultation

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

40. Projet de règlement numéro 665-3 modifiant le *Règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle* (CP250728, art. 5)

A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du projet de règlement



41. Projet de règlement numéro 766 modifiant le *Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe*
- A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
42. Projet de règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme
- A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement et fixation de la date de l'assemblée publique de consultation
43. Projet de règlement numéro 1770 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (CP250728, art. 16)
- A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
44. Adoption du Règlement numéro 350-143 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin :
- de modifier la définition de « Conteneur d'entreposage », afin d'y inclure la notion de « Conteneur maritime »;
 - de préciser la notion existante de bâtiment accessoire;
 - d'exclure certaines composantes ou équipements pouvant être intégrés aux conteneurs maritimes utilisés à titre de bâtiment accessoire, de limiter le nombre de ces installations et prévoir leurs normes d'implantation dans les zones 3063-P-04, 4077-P-04, 4087-P-04, 4120-P-04 et 4131-P-04;
 - que le territoire actuellement inclus dans la zone d'utilisation mixte 6051-M-02 et dans la zone d'utilisation institutionnelle 6050-P-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 6070-H-33;
 - de créer deux nouvelles zones d'utilisation résidentielles 8070-H-16 et 8071-H-16, pour le projet de développement W.-Laurier, et d'ajouter une nouvelle *Grille de spécifications* pour chacune de ces zones;
 - de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6009-C-07, afin de retirer la disposition spéciale relative au « Resto-bar / Centre-ville (art. 18.4) » et d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que les usages « Traiteur (CUBF 5891) » et « Service de vente au détail de mets préparés (CUBF 5899) » soient autorisés et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
 - de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6018-C-07, afin d'autoriser le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », mais d'y permettre uniquement l'exercice de l'usage « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) (CUBF 5834) »;



- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6023-C-07, afin de retirer la disposition spéciale relative au « Resto-bar / Centre-ville (art. 18.4) » et d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que les usages « Traiteur (CUBF 5891) » et « Service de vente au détail de mets préparés (CUBF 5899) » soient autorisés et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6024-C-08, afin d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que l'usage « Salle de réunion (CUBF 7233) » soit autorisé au rez-de-chaussée de tout bâtiment principal donnant sur la rue Girouard Ouest à titre d'usage complémentaire à l'usage principal et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6070-H-33, afin d'abroger la note particulière prévue à la norme d'implantation relative à l'aire de verdure dans cette zone, laquelle vise plus précisément le calcul du pourcentage d'aire de verdure minimal requis;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 8067-H-16, afin de soustraire cette zone au *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, de prévoir un nombre maximal de logements et d'imposer la localisation de la porte d'entrée principale sur la façade du bâtiment ayant front sur l'avenue Andrée-Champagne.

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, entre les rues Cherrier et St-Laurent, ainsi que l'avenue de la Bruère; dans le district Bois-Joli, entre le boulevard Casavant Ouest, ainsi que les avenues des Grandes-Orgues et T.-D.-Bouchard; dans le district Sacré-Cœur, entre les avenues Pagé et Mailhot, ainsi que les rues du Sacré-Cœur Ouest et Larivée Ouest; dans le district Bois-Joli, entre les avenues Pratte et Aristide, ainsi que la rue Girouard Est; dans le district Cascades, entre les avenues Pratte et Mailhot, ainsi que les rues Larivée Ouest et Girouard Ouest; dans le district Cascades, entre les rues Marguerite-Bourgeoys et des Cascades, ainsi que les avenues Sainte-Marie et Brodeur; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Ouest et l'avenue Andrée-Champagne; dans le district Cascades, sur la rue des Cascades, entre les avenues Saint-Joseph et Duclos; dans le district Cascades, entre les rues Dessaulles et Girouard Ouest, ainsi que les avenues Sainte-Anne et de l'Hôtel-Dieu)

45. Adoption du *Règlement numéro 765 visant à augmenter d'une somme de 2 500 000 \$ le montant constituant le fonds de roulement*

Services juridiques

46. Lot 6 640 831 (avenue Vaudreuil) – Société d'habitation du Québec – Acquisition par la Ville
47. Lot 6 680 244 (rue Girouard Ouest) – Sanhen inc. – Vente en faveur de la Ville
48. Exemption de taxes – Le Centre psychosocial Richelieu-Yamaska – 2090, rue Dessaulles (CP250728, art. 41)



Documents déposés

49. A) Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué des *Certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* à l'égard des règlements suivants :
- *Règlement numéro 691-1 abrogeant le Règlement numéro 691 autorisant les travaux d'agrandissement du Centre communautaire Assomption pour un coût de 3 196 000 \$ et décrétant un emprunt de 3 196 000 \$, afin de procéder à l'annulation du solde résiduaire de ce règlement;*
 - *Règlement numéro 764 autorisant les travaux de reconstruction du Centre communautaire Assomption pour un coût de 6 030 000 \$ et décrétant un emprunt de 6 030 000 \$.*
- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*);
- C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande d'un permis accessoire dans un centre sportif pour la Station Go St-Hyacinthe, appartenant à la société 9541-4306 Québec inc., situé au 1200, rue Daniel-Johnson Ouest, local 1400.
50. Seconde période de questions
51. Levée de la séance